CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

ABEL-FACADES

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros
Siège social : La Chabaudière 73390 VILLARD LEGER
810 411 785 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE 15 DECEMBRE,
A 14 HEURES,

Monsieur Abel TEIXEIRA DE OLIVEIRA,
demeurant 50 Rue Joseph André, 73110 VALGELON LA ROCHETTE,
Propriétaire de la totalité des 600 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABEL-FACADES,
Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du La Chabaudière, 73390 VILLARD LEGER au 5 Impasse de la Chabaudière, 73390 VILLARD LEGER à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **5 Impasse de la Chabaudière, 73390 VILLARD LEGER**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Abel TEIXEIRA DE OLIVEIRA

